



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CABINET DENTAIRE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES CENTRES DE SANTÉ DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

N° 2024 - 045

Livry-Gargan, le 14 mai 2024,

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de solliciter, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Considérant que la Commune a pour objet de poursuivre la rénovation et la modernisation de ses cabinets de soins, et plus particulièrement ses cabinets dentaires ;

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir le concours financier de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre de son aide à l'investissement immobilier des centres de santé ;

Considérant que l'assiette de subvention pour les travaux d'investissement est plafonnée à 250 000 € en ZIP et qu'un taux de subventionnement maximum de 40 % du coût total de l'opération peut être accordé ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'ARS afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France la participation financière de 23.036 €, conformément aux règles de détermination de taux de subvention définis par l'Agence,

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240514-2024-045-A1
Date de réception préfecture : 23/05/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

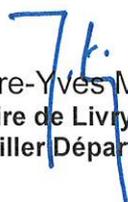
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.f

Aide à l'investissement immobilier des Centres de santé pour la commune de Livry-Gargan :

OPERATION	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € TTC	MONTANT DEMANDE A L'ARS EN € TTC	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM	
			Taux %	Montant en €
Rénovation et mise aux normes des ailes B et C du Centre Municipal de Santé de la commune de Livry-Gargan	57 590 €	23 036 €	40 % avec plafonnement à 250.000 € du coût total de l'opération	23 036 €


 Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan
 Conseiller Départemental

